



«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 247 Mars 2007 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

ILS PRODUISENT LA MISERE

Nous, nous luttons au quotidien pour la réduire



Ils disent qu'en Angleterre le taux de chômage est descendu à 4%. Ils ne parlent pas des personnes "chassées" ni des "emplois" précaires créés. Et bien sûr, ils ne vous diront pas que ces nouveaux "emplois" concurrencent les vrais emplois, ceux qui sont en accord avec les conventions collectives.

Ils disent s'intéresser à ceux qui se lèvent à 6 heures du matin pour aller travailler, sous-entendant que les allocataires sociaux sont des fainéants. Quel mépris! Ils cherchent à nous diviser. Continuons à nous rassembler.

Dans leur logique, il faut réduire le "coût du travail" et aider les sociétés en diminuant leurs impôts. Nous, nous savons que les impôts et les cotisations de sécurité sociale sont des mécanismes de solidarité, à la base d'un partage équitable des richesses.

Jean-Marc

EDITORIAL

N° 247

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 247
Mars 2007

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin - 5000 Namur

- Andenne **2**
 - Appel à la solidarité
- Ciney-Marche-Bastogne **3**
 - Elever un enfant seule
- Namur **4/5**
 - Aujourd'hui, j'ai 18 ans
 - Ressentir l'amour
- Nos droits **6**
 - L'administrateur de bien
- La page des enfants **7**
 - David et Gregory, sur une radio locale
- Ça se passe **8**
- Petites nouvelles **8**

D'ANDENNE

APPEL A SOLIDARITE

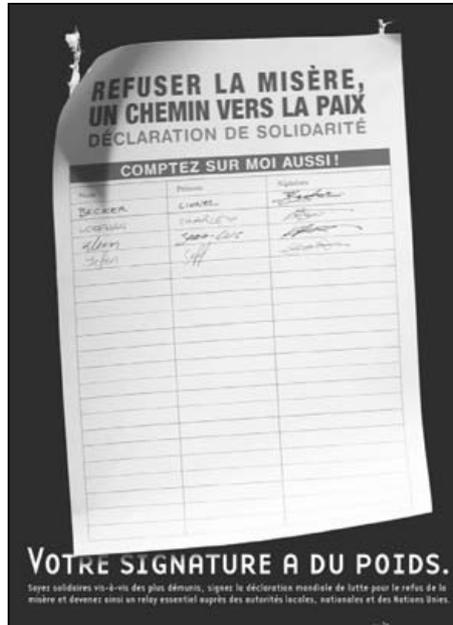
REFUSER LA MISERE, UN CHEMIN VERS LA PAIX.

Depuis que le 17 octobre est consacré à une journée mondiale du refus de la misère le Mouvement LST s'est associé de nombreuses fois à cette commémoration aux victimes de la misère en organisant divers événements publics.

Cette année, le mouvement ATD QUART-MONDE propose que le 17 octobre mobilise largement la population pour refuser la misère et susciter des solidarités avec les plus pauvres.

Le mouvement ATD, avec en appui des organisations internationales est l'initiateur de cette journée mondiale du refus de la misère le 17 octobre.

C'est à la suite de la pose, en 1987, il y a vingt ans par le Père Joseph Wresinsky d'une dalle commémorant les victimes de la misère sur le parvis des droits de l'homme à Paris, Place du Trocadéro, que la journée mondiale du refus de la misère est instaurée.



Cette dalle nous rappelle :

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».
J. Wresinsky.

Le mouvement LST (Luttes Solidarités Travail) s'associe à la diffusion et à la mobilisation autour de l'ap-

pel à la solidarité largement diffusé à l'occasion de cet anniversaire par le Mouvement ATD et ses amis.

Créer une large mobilisation pour affirmer notre refus d'indifférence face à la misère et pousser à des solidarités qui transformeront les rapports d'exploitation et d'oppression entre les hommes, constitue sans doute un premier pas vers « ce devoir sacré » que nous rappelle J. Wresinsky.

DECLARATION DE SOLIDARITE

En mai 2006, des défenseurs des droits de l'homme, venus de quatre continents et de toutes les couches de la société, se sont réunis à Montréal. S'appuyant sur une large consultation d'associations, de syndicats, d'Etats et d'agences des Nations Unies, ils ont donné suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils invitent tous les citoyens épris de justice et de paix à soutenir cette déclaration pour amplifier l'impact du 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère.

- **Nous sommes solidaires** avec celles et ceux qui luttent, partout dans le monde, pour résister à la misère et l'éliminer.
- **Nous voulons contribuer** à faire respecter la dignité et l'accès effectif de tous aux droits de l'homme.
- **Nous voulons nous joindre** aux efforts qui permettent la participation des personnes en situation d'exclusion et de misère à la vie de nos sociétés, notamment au 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère.
- **Nous demandons** que les citoyens, les autorités locales, nationales et les Nations Unies :
 - ° Considèrent les plus pauvres comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté;
 - ° Associent les plus pauvres à la conception, la mise en place et l'évaluation de politiques qui les concernent et portent l'ambition d'un monde sans pauvreté, un monde où les droits à la vie familiale, au travail décent, à la participation sociale, culturelle et politique sont respectés ;
 - ° Soutiennent les événements organisés chaque 17 octobre afin que la participation des personnes en situation de pauvreté reste au coeur de la Journée mondiale du refus de la misère ;
 - ° Participent aux dialogues qui doivent se mettre en place tout au long de l'année avec les personnes qui, en refusant la misère, créent des chemins vers la paix.

Cette déclaration peut être signée jusqu'au 1er octobre 2007. Signée par le plus grand nombre, elle sera transmise aux Nations Unies et rendue

publique le 17 octobre 2007.

Vous pouvez la signer sur le site : www.mouvement-LST.org ou nous renvoyer signée la déclaration jointe dans

ce journal à l'adresse : LST Fédération – Rue Pépin, 62 à 5000 NAMUR signé la déclaration jointe dans ce journal.

DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

ELEVER UN ENFANT SEULE

Je suis fière d'être ta maman.

Etre une femme seule avec un enfant, ce n'est pas facile. On se demande si on va être une bonne mère, si son enfant va être heureux. Cette question, je me la suis posée. Parce que ma mère ne m'a jamais aimée. Je n'ai jamais reçu de câlins, de caresses. Elle n'était pas maternelle...

J'ai vécu cet enfer et je ne veux pas que ma fille le vive aussi. Finalement j'avais tort de douter. Ma fille est merveilleuse. Elle me fait des sourires.

Donc je pense que je suis une bonne mère. A certains moments, c'est dur. Mais ça va. Ce n'est pas facile tous les jours. Je voudrais parfois que quelqu'un soit là pour m'aider, me reconforter et me soutenir. Mais ce n'est pas le cas.

C'est une expérience que personne ne peut comprendre, en tout cas pas les personnes qui vivent en couple. Je ne regrette rien. Ma fille est là.

Je suis la plus heureuse des mamans de la voir heureuse. Je l'adore. C'est l'amour de ma vie. Avoir un enfant, c'est le plus beau cadeau qu'on peut avoir.

Isabelle

Ce poème est dédié à ma fille.

***A mon plus bel ange,
Tu es unique à mes yeux
Tu m'es un cadeau des cieux
Il me suffit juste d'être avec toi
Pour retrouver ce sourire et cette joie
Et si tu savais comme j'aime entendre ta voix
Saches que tu comptes beaucoup plus que tu ne le crois
Fais-moi rire encore et encore
Comme j'aime tout simplement être à tes côtés
Et partager ces moments de joie et de complicité
Si tu savais comme je t'adore
Indescriptibles deviennent mes sentiments
Je ne trouve plus les mots
Pour exprimer l'affection
Pour dire que j'ai peur pour toi
Je suis fière d'être ta maman***

Isabelle



**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

AUJOURD'HUI,

Parcours en sortant de l'institution? Pas évident!

J'ai 18 ans. Comme tous les jeunes, je disais : "vivement ma majorité". Mais, ce n'est pas facile à vivre quand le chemin n'est pas droit.

Voici mon parcours.

En mai 2006, j'ai quitté ma mère. Je suis allé vivre dans une famille proche. J'avais 17 ans, je ne pouvais plus rester dans l'institution où j'étais placé depuis longtemps. Je devais aller en autonomie. L'institution avait alors organisé le retour en famille chez ma mère. Je ne me sentais pas prêts à prendre un studio. Mais ça n'allait pas non plus. Je n'allais plus à l'école, rien n'allait.

La dame qui m'hébergeait a alors pris contact avec l'institution et l'assistante sociale du SPJ (Service de Protection de la Jeunesse). On a eu un rendez-vous, j'ai pu parler et je suis resté dans la famille qui m'hébergeait. La famille a reçu une participation financière pour subvenir à mes besoins (3 euros par jour !) Je restais dépendant de l'institution qui me donnait l'argent de poche tous les mois. Je me sentais mieux dans cette famille. Ils m'aident à apprendre la vie.

Entre temps, j'ai appris que ma mère et son compagnon ont déménagé. Et comme le dossier SPJ suit les déménagements, je devais changer de service SPJ, aller dans un autre arrondissement, changer d'assistante sociale.

Fin juillet, nous avons eu un nouveau contact avec l'assistante sociale du SPJ, elle nous avertissait que le dossier était clôturé à la mi-juillet 2006, parce que je serai majeur dans trois mois et qu'un changement d'arrondissement pour trois mois ne valait pas la peine. Elle nous dit que c'est au CPAS de prendre le relais.



Je suis seul devant ma situation, je ne comprends pas grand-chose, je n'ai jamais du faire des démarches jusque maintenant.

Avec la famille qui m'héberge et quelqu'un de LST, je me rends au CPAS en août 2006, je rencontre une assistante sociale qui me dit qu'elle ne peut rien faire parce que je n'ai pas encore 18 ans. J'ai déjà attendu, je prends encore patience.

En attendant, j'essaie de mettre mes papiers en ordre pour que j'ai rapidement le revenu d'intégration : je me rends à la mutuelle, aux allocations familiales, je commence mes démarches pour me domicilier, je m'inscris dans une école...

Septembre 2006, je recommence l'école, je trouve rapidement un contrat

d'apprentissage. Je n'ai toujours pas un franc, même pas les allocations familiales, et la famille qui m'héberge ne reçoit plus rien pour moi depuis la mi-juillet. Ce n'est pas facile à vivre. J'ai besoin de vêtements, de chaussures, je mange comme quelqu'un de mon âge. Parfois je ne suis pas à l'aise, même si on ne me reproche rien. Je ne trouve pas normal qu'on laisse des gens sans rien.

Octobre 2006, j'ai 18 ans, je retourne au CPAS. Je peux faire la demande de RIS. J'apporte les documents nécessaires : mutuelle en ordre, preuve que je suis bien hébergé avec signature légalisée, documents de l'école, contrat d'apprentissage... Le CPAS a un mois pour prendre la décision.

Entre temps, j'ai quand même reçu de mon travail en apprentissage. C'est déjà ça.

Fin octobre, je reçois un coup de fil : comme je suis étudiant, ce n'est pas dans ce CPAS-ci que je dois faire la demande, mais dans la commune de ma domiciliation. Or mes parents m'ont domicilié avec eux à une petite centaine de kilomètres d'ici. L'assistante sociale me dit de ne pas m'inquiéter, elle fait passer le dossier.

Si je comprends bien, je dois attendre encore.

Fin novembre, toujours pas de nouvelles. Coup de fil au CPAS maintenant compétent : ils sont au courant de mon dossier, je dois me rendre là, ils ne peuvent rien faire par téléphone.

Je préviens l'école et me rends au CPAS, salle d'attente pendant deux heures, rencontre de l'assistante sociale qui me dit que le changement d'adresse est effectué entre temps et donc, son CPAS n'est plus compétent, je dois retourner faire une demande là

J'AI 18 ANS

où j'habite, maintenant. Quand je pense que c'est parce que j'ai repris mes études! Mais je n'ai pas encore réussi ma quatrième et je n'ai donc pas encore de qualification. En terminant cette année, j'aurai plus de chance pour trouver du boulot plus tard. Je veux terminer mon année.

Retour à la case départ. Je n'ai toujours rien financièrement, mon patron a rompu mon contrat d'apprentissage, les démarches au service d'allocations

familiales n'aboutissent pas. Il manque toujours un papier ou une preuve ou le fax n'a pas bien imprimé un chiffre... Heureusement que je ne suis pas seul, je ne sais plus où j'en suis.

Rapidement, on réécrit à l'assistante sociale du premier CPAS en lui rappelant la situation.

Dans la semaine, elle répond qu'elle a donné le dossier à un juriste et qu'elle ne peut rien faire de plus.

Quand on est étudiant, le CPAS compétent est celui de la commune où on est domicilié lors de la demande.

Ce qu'il nous reste à faire : ramasser nos billes et téléphoner à un avocat.

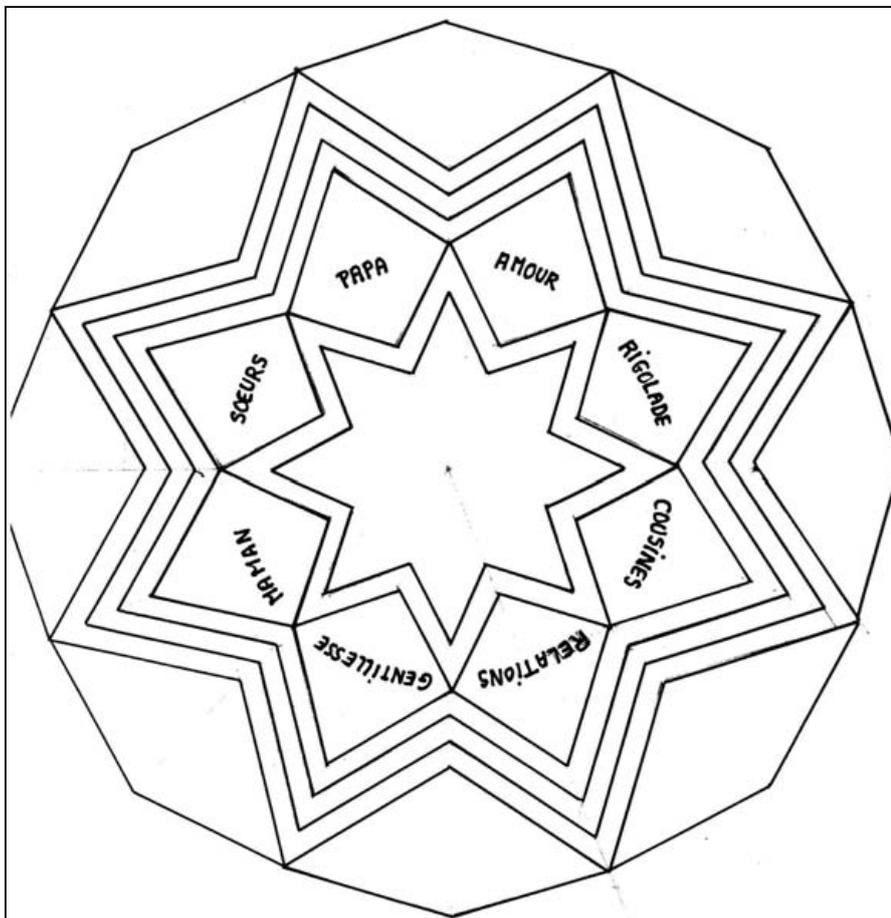
Aujourd'hui, nous sommes en février, je viens de recevoir le complément de Ris pour novembre et décembre 2006.

Quentin

RESSENTIR L'AMOUR

LST Jeunes a pour thème : la famille.

Amélie vous offre son mandala à colorier, et son témoignage à lire.



J'ai écrit le mot « **rigolade** », parce qu'on se marre bien dans ma famille pendant les fêtes, les anniversaires ou quand on regarde la télé ensemble. Ensemble, c'est quand on est tous là, avec mes parents, ma grand-mère, les parrains et marraines et les autres, et les amis de ma famille.

Dans mon mandala, j'ai écrit aussi le mot « **relations** », parce qu'il faut savoir communiquer. On a mieux d'ententes : savoir ce que l'autre ressent, essayer de changer ce que l'autre n'aime pas et échanger nos idées. Avant que ma petite sœur naisse, on en avait parlé à la maison et j'étais contente.

Le mot « **amour** » a aussi beaucoup d'importance pour moi. Si nos parents ne s'aimaient pas, on ne serait pas là, on ne serait pas né. En plus, un enfant a besoin de ressentir de l'amour. Moi, je le ressens dans ma famille. On se le dit assez souvent qu'on s'aime. Si on ne se le dit pas assez, on se sent rejetés.

Amélie

NOS DROITS

L'ADMINISTRATEUR DE BIENS

qui est-il ? que fait-il ?

Certaines personnes se trouvent, temporairement ou définitivement, dans l'incapacité de gérer elles-mêmes leurs revenus et leurs biens. Un administrateur provisoire peut leur être désigné par le juge de paix.

Toute personne « intéressée » peut déposer une requête devant le juge de paix pour faire désigner un administrateur provisoire à quelqu'un. Par personne intéressée, on vise surtout les membres de la famille, mais également un voisin, un travailleur social, un service social qui constaterait que l'état de santé d'une personne se dégrade et qu'il faudrait la protéger. La demande peut également être introduite par la personne elle-même.

Des formulaires de demande sont disponibles au greffe de la justice de paix. La procédure est gratuite. La demande est introduite auprès du juge de paix du lieu de la résidence ou, à défaut, du lieu du domicile de la personne concernée.

La personne qui introduit la requête peut proposer le nom d'un administrateur provisoire à désigner : un avocat, une personne de confiance, un membre de la famille, voire elle-même.

La requête doit impérativement (sauf en cas d'urgence, auquel cas une procédure particulière s'applique) être accompagnée d'un certificat médical qui précise les raisons médicales pour lesquelles la désignation d'un adminis-



trateur de biens serait nécessaire.

Ce certificat médical doit être circonstancié. Le médecin doit :

- décrire l'état de santé de la personne à protéger et les symptômes de la maladie ou des déficiences permettant au juge de paix de décider,

- indiquer s'il estime que la personne est ou n'est plus en état de gérer ses biens et si elle peut ou ne peut pas se déplacer.

Précision importante : le certificat médical ne peut être rédigé par un médecin qui travaille pour ou au sein de l'institution (par exemple home ou maison de repos) où réside éventuellement la personne à protéger. Ce certificat doit être récent : maximum 15 jours.

Le juge de paix n'est pas tenu de suivre l'avis de ce médecin. Il peut désigner un expert médecin chargé de lui donner son propre avis.

Le juge de paix convoque la personne à protéger (où se rend à son domicile si elle ne sait pas se déplacer). La personne qui a déposé la requête est également convoquée pour expliquer son point de vue. Enfin, le juge convoque le conjoint ou la personne avec qui la personne à protéger forme un ménage, ainsi que les membres de la famille visés dans la requête, qui pourront soit envoyer leurs observations par écrit, soit se présenter à l'audience et donner des explications verbales.

Toutes les personnes convoquées, et notamment bien sûr la personne pour qui un administrateur de biens est demandé, peuvent se faire accompagner d'un avocat.

Philippe Versailles

AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :

3 avril 2007 à 20h00

17 avril à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle

le jeudi de 9h à 10h30.

A ANDENNE

Le mardi :

10 avril 2007 à 20h00

24 avril à 20h00

DES ENFANTS D'ANDENNE

DAVID ET GREGORY... SUR UNE RADIO LOCALE

Sur les ondes FM, des enfants de la B.D.R. racontent...

Depuis quelques semaines, Joël, animateur sur Fréquence Plus (106.6 FM), nous ouvre le micro... C'est l'occasion pour nous de faire connaître notre mouvement et le dimanche 18 février 2007, paroles aux enfants...



David : "C'était bien. J'ai bien aimé quand c'était mon tour de parler au micro et aussi quand c'était mon frère Grégory."

Grégory : "C'était super génial ! J'ai adoré parler au micro. On était bien accueilli et aussi, on a été très content mon frère et moi. J'ai bien aimé donner la réponse du jeu."

P.S.: le journal La Main Dans La Main est aussi disponible dans les locaux de la radio.

DE NAMUR

YOGUINE ET FODE

Ils sont jeunes, ils ont 15 ans environ, ils vont à l'école, ils sont dans leur famille, ils veulent un monde plus juste.

Comme nous

Ils sont africains et ont quitté leur pays en se cachant dans l'espace réservé aux roues d'un avion. Pour dire à l'Europe ce qu'ils vivent et veulent pour demain.

« Yoguine et Fodé » c'est la dernière pièce de théâtre qu'on a été voir.

Ce qu'on a surtout retenu, c'est que l'Europe, riche, leur fait faire ce qu'ils n'ont pas envie. Mais ils se sentent obligés pour vivre. Nous aussi, on a cette impression.

Et une autre chose qu'on a retenu, c'est le moment où l'Europe partage le gâteau, elle choisit la quantité (petite) qu'elle donne aux pays pauvres et elle gaspille le reste.

Et nous ?

EN VISITE

Nous avons visité l'exposition "les maîtres de l'art précolombien".

Nous y avons vu des objets fabuleux. Masques en jade, bijou travaillé en or, statues en terre. Manteau et poncho en plumes...

Tout cela réalisé, il y a très longtemps par des artisans.

Leur civilisation a disparu mais nous avons pu la découvrir grâce à ce qu'ils ont réalisé de leurs mains.

C'est maintenant à notre tour de réfléchir sur ce qui est important pour nous aujourd'hui et de faire travailler nos mains pour réaliser des "objets" qui interpellent.

L'atelier

LES 30 ANS DU CPAS ET APRES

Le 1^{er} mars 2007, c'était les 30 ans des CPAS (OCMW's en flamand).

Ceux-ci ont organisé une journée événement "30 ans de fonctionnement des CPAS... et si c'était à refaire?"

On s'attendait à ce que les personnes bénéficiaires du R.I.S. (Revenu d'Intégration Social) puissent donner leurs avis et des suggestions. Rien! Le débat était à sens unique.

Chacun des politiciens ayant eu les CPAS dans leurs compétences se justifiaient par rapport aux décisions prises antérieurement. Cela ressemblait plus à une campagne électorale qu'à un débat.

L'un d'eux a dit : "J'imagine le CPAS du futur comme une grande mai-

son, où, pas seulement les pauvres, mais toutes les personnes qui éprouvent des difficultés pourraient venir demander de l'aide... Enfin, ça, c'est moi! on verra bien en juin si je suis toujours là" ???.

On a eu aussi droit à des propos tels que "Généralement, les pauvres se marient avec des pauvres, donc..." ou alors du style : il y a déjà une nouvelle pauvreté qui n'est pas liée au manque de ressources ou des revenus mais au fait que de plus en plus de gens sont incapables de gérer leur budget".

Ce qui prouve que nos politiciens sont encore loin de la réalité (du terrain).

Marie

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :
Fabien, Isabelle
de Namur :
Andrée, Cécile, le groupe des jeunes,
Philippe, Quentin et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 14,85 Euros/an
Cpte : 001-1237833-92
Luttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euros sont
déductibles des impôts via
le compte suivant
pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone
délégation de NAMUR-LUXEMBOURG
Pour **NAMUR** :
mention : projet n° 05/65 (LST)
Pour **ANDENNE** :
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horselles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Rue de Monin, 96 - 5362 ACHET
Tél. : 083/61.10.85
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs

N'hésitez pas à nous contacter...

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Impression : IMPRIBEAU • 061/68.88.35

Avec le soutien de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et
de la Région wallonne (direction générale
de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture